



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 072-2025
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2025.GRPARL.195

Déposée le : 08.04.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Lüthi (Moosseedorf, PVL) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : ...
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Recyclage du polystyrène expansé (EPS)

Le polystyrène expansé (EPS), également connu sous le nom de Styropor, est un **matériau d'isolation** très répandu **dans le secteur de la construction**. Il est aussi utilisé dans les **emballages** notamment de téléviseurs ou de PC. Compte tenu de ses propriétés thermiques et d'insonorisation ainsi que de sa capacité de recyclage, l'EPS recèle un grand potentiel pour une économie circulaire durable. Or une part considérable des déchets d'EPS ne sont pas recyclés mais valorisés thermiquement, ce qui prive le cycle des matériaux de ressources précieuses. L'EPS est indésirable dans le nouveau système des sacs de collecte pour le plastique. Au cours des dernières années, un système de recyclage disposant de capacités suffisantes a été mis en place en Suisse.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Stratégies et mesures : quelles stratégies concrètes le canton de Berne poursuit-il pour promouvoir le recyclage de l'EPS ? Existe-t-il des projets spécifiques ou des programmes pilote qui visent une augmentation du taux de recyclage ?
2. Collaboration avec des acteurs : comment le canton de Berne collabore-t-il avec des acteurs tels que les entreprises de recyclage, les entreprises du bâtiment et les associations (par exemple epsSwiss, société des entrepreneurs, SIA) pour optimiser la collecte et le recyclage de l'EPS ?
3. Sensibilisation et information : quelles mesures l'administration prend-elle pour informer les maîtres d'ouvrage, les architectes, les administrations et les entreprises des possibilités et des avantages de recycler l'EPS ?

4. Conditions-cadre juridiques : des adaptations des prescriptions cantonales sont-elles planifiées ou ont-elles déjà été mises en œuvre afin de faciliter le recyclage de l'EPS, voire de le rendre obligatoire ? Qu'en est-il des concepts d'élimination des déchets des maîtres d'ouvrage ? Des déchets industriels ? Des ordures ménagères ?
5. Évaluation des résultats : comment le canton mesure-t-il le résultat de ses efforts dans le domaine du recyclage du matériau de construction, en particulier de l'EPS ? Existe-t-il des objectifs ou des indicateurs relatifs à l'augmentation du taux de recyclage de l'EPS ?
6. Rôle de modèle du canton : dans quelle mesure le canton de Berne utilise-t-il des matériaux isolants en EPS recyclés ou d'autres matériaux durables ? Le recyclage de l'EPS est-il obligatoire dans les propres projets de rénovation et de démolition ? Les emballages en EPS, par exemple de PC, sont-ils recyclés ?

Destinataire

– Grand Conseil